

## Les Patrimoines, entre le foui et le fui

*Notre Patrimoine, un présent du passé. Proposition présentée à Madame Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications, par le Groupe-conseil sous la présidence de Monsieur Roland Arpin.* [Québec, Gouvernement du Québec], Le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, novembre 2000, XXX-240 p. ISBN 2-550-36748-0

Philippe Dubé

Number 1, 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/201610ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/201610ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Société québécoise d'ethnologie

### ISSN

1703-7433 (print)

1916-7350 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this note

Dubé, P. (2003). Les Patrimoines, entre le foui et le fui / *Notre Patrimoine, un présent du passé. Proposition présentée à Madame Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications, par le Groupe-conseil sous la présidence de Monsieur Roland Arpin.* [Québec, Gouvernement du Québec], Le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, novembre 2000, XXX-240 p. ISBN 2-550-36748-0. *Rabaska*, (1), 129–135.  
<https://doi.org/10.7202/201610ar>

# Les Patrimoines, entre le foui et le fui

PHILIPPE DUBÉ

Université Laval, Québec

« Dans la conquête patrimoniale, ce qui nous est offert en miroir de nous-mêmes, c'est l'utopie de la naturalité absolue de l'esprit.<sup>1</sup> »

L'examen critique de la proposition qu'a présentée le groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec devant la ministre de la Culture et des communications en novembre 2000 nous oblige à la saisir d'abord comme un aboutissement, étant le dernier maillon d'une longue chaîne de documents, surtout ministériels, qui ont commencé à prendre une réelle consistance avec la parution de *Pour l'évolution de la politique culturelle*, publié en mai 1976 sous la conduite du ministre de la Culture d'alors, monsieur Jean-Paul L'Allier. C'est donc le cumul d'au moins vingt-cinq ans d'action et de réflexion en matière patrimoniale qui sont venues nourrir et enrichir les travaux du groupe-conseil sous la présidence de monsieur Roland Arpin, travaux qui ont duré un peu plus d'un an, soit d'août 1999 à novembre de l'année suivante. Dans l'acte de considérer globalement cette proposition, à l'étude actuellement au gouvernement, il faut évidemment prendre en compte *La Politique culturelle du Québec* (1992, 150 p.) élaborée par un autre groupe-conseil sous la présidence du même Roland Arpin. On doit aussi mentionner que cette politique générale de la culture a été suivie par une politique sectorielle pour les musées, en l'an 2000, *Vivre autrement la ligne du temps* (66 p.), et que, toutes deux, elles ont nécessairement balisé et encadré la réflexion menée par les huit membres du Groupe. On peut ajouter que cet effort soutenu s'inscrit dans un long processus gouvernemental d'instaurer un certain ordre dans les affaires culturelles du Québec et d'orienter ainsi ses actions dans une perspective orchestrée. Tout ceci, en conjugaison (et ce, tant bien que mal) avec les actions du gouvernement canadien qui, en matière de patrimoine, soutient une politique d'ensemble sur tout son territoire, à l'intérieur évidemment de la juridiction constitutionnelle allouée au fédéral en matière de culture. Dans ce contexte, le Québec a dû aussi prendre en compte la mouvance internationale exprimée ici et là à travers des mouvements libres

---

1. Henri-Pierre Jeudy, *La Machinerie patrimoniale*, Paris, 2001, p. 124.

ou encore des organisations plus structurées comme l'UNESCO qui incarne force et vigueur à l'échelle mondiale. Et, de cet état de fait, il a nécessairement tenté d'arrimer son action avec ce qui se faisait de mieux et de plus significatif dans le monde ces dernières décennies.

Somme toute, on peut avancer avec assez de certitude que le Québec, au fil de ces années, a fait sien le principe d'accessibilité au plus grand nombre comme étant le vecteur qui mobilise toute action gouvernementale en matière de culture, et c'est sous cet angle justement que nous allons tenter de faire porter notre propre réflexion critique sur le document *Notre patrimoine, un présent du passé* (novembre 2000), 240 pages<sup>2</sup>.

La question du patrimoine culturel au Québec renvoie à de nombreux problèmes, problèmes qu'il est difficile d'ordonner aux fins d'une discussion constructive. Les rapports à la langue, au territoire, à l'objet et au musée, au passé, au présent et au futur, aux acteurs, aux intervenants, aux décideurs et à la population en général, sont autant d'éléments qui viennent complexifier la compréhension que l'on peut en avoir. Le Rapport Arpin, de ce point de vue, a été éclairant, ou du moins révélateur, en ce sens qu'il a permis de soulever quelques voiles sur des pans de notre réalité culturelle aux multiples facettes qui ne seront ici évoquées que trop sommairement.

En lisant la proposition, ma première révélation — vous allez dire que je tombe littéralement des nues — a été la position cardinale du Rapport de mettre la langue française au cœur d'une éventuelle politique québécoise du patrimoine. J'avoue que cette première « dimension structurante » m'a d'abord troublé, car j'ai dû me rendre compte à ce moment-là que la démarche du groupe, autour de son président, était avant tout politique. N'avouons-nous pas, dès le départ, que cette démarche s'inscrit dans l'expression d'une inquiétude liée à un certain affaiblissement du sentiment national — d'ailleurs jamais ouvertement avoué — et qui pourrait être contré par un « besoin de concrétiser le sens de l'identité nationale ». Il s'agit en effet d'une prise de position qui allait marquer du sceau du politique l'approche d'ensemble de ces travaux, en mettant en exergue une évidence qui, à mon sens, ne devait pas prendre cette importance ou, à tout le moins, occuper une position aussi centrale. Je m'explique.

Du point de vue de l'ethnologue, la langue est un véhicule de communication qui est certes chargé d'une variété d'affects et de concepts qui profilent nécessairement la culture ambiante et, du coup, influent obligatoirement tant sur la vie sociale que sur la vie personnelle des individus qui composent la collectivité en cause. Ce véhicule porte et transporte même

---

2. Avec un titre pareil, on ne peut s'empêcher de penser à l'ouvrage que l'historien Lionel Groulx dédiait à la jeunesse québécoise de 1937, *Notre maître, le passé*.

l'héritage culturel, car il agit directement en tant que modalité de transmission culturelle. Mais il le fait à partir d'une instance qui en fait plutôt un outil qu'un objet de culture, offrant évidemment en soi un potentiel patrimonial. Comme si l'on voulait ici inclure le savoir-faire, les outils et les matériaux nécessaires à la fabrication ou à la création culturelle comme faisant partie intégrante de l'œuvre matérielle ou intellectuelle en question. Ce qui, sur le plan conceptuel, n'est pas complètement faux, mais qui, sur le plan pratique, a pour effet de multiplier à l'infini la difficulté de savoir ce qui mérite d'être conservé et, éventuellement, mis en valeur. L'objet devient ici sujet, alors que le patrimoine est essentiellement une somme de biens, matériels ou immatériels, à léguer à des descendants légitimes ou légitimés. On ne peut donc tout confondre et j'avoue que cet élément devenu central au projet d'une politique déstabilise toute tentative d'y voir clair en matière de patrimoine. Car, est-ce la langue qui doit être mise au cœur d'une politique ou plutôt l'usage que l'on en fait au gré du temps qui passe ? Il est clair que les usages québécois de la langue française sont d'ordre patrimonial puisque certains sont devenus déterminants au point de changer plusieurs aspects idiomatiques de la langue française et, par là, sont même venus enrichir le trésor de cette dernière. Mais il est clair aussi que l'on ne peut pas inclure toute la langue française dans une politique québécoise du patrimoine sans cibler plus particulièrement le « parler français » en terre d'Amérique. C'est cette part d'héritage qui me paraît évidemment fondamentale, voire essentielle, en tant que témoignage éloquent de notre expérience collective du Nouveau Monde. Cette précision devrait, à mon sens, servir au resserrement d'une politique qui se voudrait le moins percuteuse. C'est Marius Barbeau qui, dans son « Vocabulaire des arts et métiers <sup>3</sup> », nous rappelle avec sagacité que : « Côte à côte nous retrouvons, dans le français d'Amérique, un conservatisme étonnant et un esprit d'innovation aussi vivace que dans le folklore des pionniers et des voyageurs, en un continent sauvage à l'orée de la découverte ». Et c'est très certainement cette dimension, cette part à dire, qui mériterait toute l'attention d'une politique patrimoniale.

En ce qui regarde l'action gouvernementale des dernières années, si l'on revient au principe fondateur d'accessibilité à la culture, il est clair que la langue en usage n'est pas de même niveau dans toutes les couches de la société. Et à ce chapitre, nous savons que l'acquisition des habiletés linguistiques est favorisée ou non par le milieu dans lequel un individu est appelé à évoluer. Il faut donc, en termes de politiques linguistiques, venir appuyer toutes initiatives qui favorisent le développement du génie de la langue à s'adapter

---

3. La Société du parler français au Canada [1902-1952], *Études sur le parler français au Canada*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1955, pp. 111-134.

au contexte de vie de l'ensemble des Québécois et, sur cette base, trouver des stratégies nouvelles de mise à niveau d'un parler créatif et pertinent. En ce sens, le monde des technologies d'information et de communication pourrait devenir un champ d'intervention privilégié où le Québec entend justement occuper une place de choix à l'échelle mondiale. La cohabitation de la culture et des communications dans le même ministère favoriserait une action concertée dans cette voie où les dimensions, en ligne et en français, se fonderaient en une seule, et ce pour le bénéfice du plus grand nombre. Une manière indirecte de venir contrer les clivages culturels qui divisent la société par des regroupement d'intérêts plus immédiats que sociétaux. Et ainsi nous aurions les outils capables de promouvoir une approche mieux intégrée de la langue, des arts, de la culture et du patrimoine.

Quant au chapitre de l'aspect territorial d'une politique, nulle part dans *Notre patrimoine, un présent du passé* n'est évoquée l'idée, tout de même fondamentale, que les régions culturelles du Québec sont porteuses d'un patrimoine qui leur est propre. Ici le Groupe Arpin les englobe toutes inclusivement au niveau national, la politique encore là oblige.

Pour nous, il s'agit là d'un faux pas, un pas que le gouvernement ne devrait pas franchir. Que l'on nous comprenne bien, nous ne souhaitons pas, par cet avertissement, ouvrir la porte à un certain chauvinisme régional et, du coup, participer à une fragmentation ou « frontiérisation » culturelle des régions. Mais il nous paraît évident que certaines régions ont été créées par une activité fondatrice spécifique qui est devenue, depuis lors, patrimoniale. On n'a qu'à penser au patrimoine maritime qui se trouve incarné dans des lieux côtiers, au patrimoine agricole et horticole déployé admirablement dans les pays de plaines ou encore au patrimoine industriel qui a marqué la naissance de régions entières, alors que celui des pêcheries ou des mines a défini de vastes coins de pays. Je ne peux ici entrer dans le détail d'une énumération complète des spécificités territoriales, mais il me semble que l'on ne peut pas se priver de cet exercice d'identification des spécificités culturelles et patrimoniales des régions et ainsi pouvoir désigner les responsabilités que chacune devra prendre pour assurer le maintien du patrimoine culturel du Québec que l'on souhaite pourtant pluriel. On ne peut pas passer à côté de ces devoirs et revoir, de manière systématique, ce que nous enseigne tous les jours la pratique de la géographie culturelle. Le territoire est non seulement marqué par ses ressources, mais il est aussi structuré par l'exploitation de ces dernières qui viennent déterminer, au bout du compte, son développement social et économique et marquer définitivement son identité culturelle. Et cette manière plutôt verticale de décliner les patrimoines campés dans chacun des territoires aura pour effet de favoriser une appropriation de ces identités et une prise en charge effective de celles-ci par les premiers

concernés — soit les régions culturelles elles-mêmes —, ce qui en soi serait une excellente chose.

Cet aspect, à mon sens, fondateur d'une politique viable du patrimoine nous mène par conséquent aux éventuels acteurs sur place qui auront la responsabilité de sa conservation et de sa mise en valeur. Si l'on parle d'intervenants, on devra nécessairement faire référence autant aux personnes qu'aux équipements culturels en place, capables ou non d'assumer pareille responsabilité. Et c'est là où les petits et moyens musées (PPM) peuvent devenir des acteurs-clés de développement culturel en région. Il s'agit en fait de véritables points d'ancrage, incontournables et stratégiques, pour assurer une prise en charge réelle des dynamiques locales et faire en sorte que le musée régional s'active à l'intérieur d'une orientation clairement définie où tous les partenaires du lieu verront en lui un moteur indéniable de développement culturel de son propre milieu. Pour ce faire, et ainsi instrumentaliser une politique efficiente du patrimoine, il faut pouvoir permettre aux acteurs d'avoir cette capacité de réelle prise en charge. D'abord, par l'octroi de moyens suffisants et indispensables, et en même temps en favorisant le maillage des instances existantes à travers la constitution de réseaux des petits et moyens musées ou le renforcement de ceux qui sont déjà créés. Il va sans dire que plusieurs régions du Québec ont désormais entrepris l'exercice de mise en réseau des petits et moyens musées en région et de leurs équipements muséaux et patrimoniaux, et nous croyons que nous devons poursuivre cette route sur la voie associative et coopérative. Et, à mon sens, une politique éclairée devrait venir supporter ces efforts au niveau régional en encourageant ces processus de mise en commun des ressources culturelles à l'échelle locale. Des modèles de fonctionnement ont déjà été éprouvés, il reste maintenant à les affiner et à permettre enfin à ces regroupements d'exister honorablement. Un des axes privilégiés de mise en place de ces réseaux en région — que l'on peut temporairement appeler Musée-Territoire — serait de tenter des associations plus étroites avec les universités, notamment celles du réseau de l'Université du Québec qui s'étale sur tout le territoire québécois. Ces partenariats assureraient ainsi une qualité scientifique des productions patrimoniales et garantiraient, du coup, un accompagnement structurant pour les Musées-Territoire. Quand on y regarde de près, surtout à partir de l'axiome de l'accessibilité à la culture pour tous, il y a une évidente disparité entre, non seulement des segments importants de la population mais aussi son étalement dans l'espace québécois. Une politique gouvernementale doit nécessairement veiller à ce qu'un certain équilibre — pour ne pas dire équité — soit respecté dans la société et, de ce point de vue, plusieurs régions du Québec sont encore nettement défavorisées dans l'actuel partage des ressources et dans la répartition des équipements dont la société veut se prévaloir. Pour une

meilleure orchestration de l'action patrimoniale, on devra porter une attention toute particulière à l'égard du rôle des régions culturelles si l'on veut un tant soit peu prétendre souscrire au principe d'accessibilité pour tous. De plus, la dimension associative demeure essentielle dans une approche sincèrement démocratique et cet aspect des regroupements sur le terrain nous semble capital à encourager. C'est Christopher Lasch, ce penseur critique de la société américaine, qui nous livre en fin de parcours ce juste constat qui devrait faire réfléchir les plus préoccupés d'entre nous : « La disparition de presque toutes les formes d'association populaire spontanée ne détruit pas le désir d'association. Le déracinement déracine tout, sauf le besoin de racines<sup>4</sup> ».

Maintenant, les aspects de la formation collégiale et universitaire sont évidemment abordés dans quelques pages de la Proposition. Mais un élément est peu présent dans l'orientation qu'on en donne, c'est la dimension internationale que nous savons pourtant capitale dans l'acquisition des connaissances et le développement d'une conscience élargie de la précarité des patrimoines à l'échelle mondiale. En effet, cette dimension nous paraît fondamentale dans la compréhension profonde que l'on peut avoir du patrimoine culturel. Et, on le sait, pour peu que l'on fréquente la culture et ses aspects d'héritage, nous sommes constamment confrontés à la fois à l'universalisme et au localisme des matériaux qui viennent constituer ce que nous appelons patrimoines. Au moindre élément qui retient notre attention d'amateur éclairé ou de simple usager, nous savons maintenant reconnaître la part nécessairement métissée de toute œuvre ou ouvrage, intellectuel ou physique, car rien ne se crée en vase clos en matière de culture<sup>5</sup>. Et si l'on veut, un tant soit peu, venir appuyer cette vision interculturelle des choses, afin de l'inculquer aux étudiants en patrimoine, l'on doit insérer dans les formations, notamment universitaires, cette dimension universelle que l'expérience internationale seule peut apporter. On n'a qu'à se référer ici aux divers programmes de formation dans le monde. Aussitôt qu'un cursus atteint un certain niveau d'excellence, la part internationale dans l'acquisition de nouvelles connaissances s'impose d'elle-même (pour ne citer que le plus connu, l'Institut national du patrimoine en France en est un bon exemple). On ne saurait dire mieux que Dominique Poulot quant aux nouveaux espaces du patrimoine qui exigent obligatoirement un nouveau regard sur les choses, tant celles du passé, du présent que celles reliées à l'avenir.

La représentation contemporaine du patrimoine ne s'ancre plus entièrement dans le territoire de la patrie, et refuse ce qui lui apparaît comme un fétichisme des

4. Christopher Lasch, *Culture de masse ou culture populaire ?* Paris, Éditions Climats, 2001, p. 65.

5. À ce sujet, on lira avec intérêt de Laurier Turgeon : *Patrimoines métissés, contextes coloniaux et post-coloniaux*, Paris, Maison des sciences de l'Homme, 2003, 234 p.

objets. Elle rejette l'histoire au sens traditionnel du terme, tenue pour morte, au profit d'un appel à la mémoire vive, polyphonique, de cultures détachées d'un territoire pensé en termes exclusifs de souveraineté politique : elle valorise signes et symboles, à la fois au sein de l'espace mondial globalisé par la marchandise et à diverses échelles sub-nationales ou supra-nationales, témoignant sous certains aspects d'un relativisme culturel<sup>6</sup>.

Cet angle de regard devient en effet de plus en plus une nécessité pour donner une vision juste et claire des choses et ce sont les acteurs de demain que nous devons préparer afin qu'ils puissent faire face aux nouveaux enjeux, qui sont déjà à la porte de nos sociétés, qu'on le veuille ou non.

L'enjeu d'une politique des patrimoines, qui croise désormais intimement celle des identités, pourrait être de dénouer la contradiction peu à peu installée au cœur de ce dispositif entre légitimité universelle et légitimité particulière, entre usage et conservation, entre consommation et transmission — voire entre science et conscience<sup>7</sup>.

Les patrimoines sont ceux que chaque génération extrait du fouillis de la mémoire qu'elle entretient de son passé et, s'ils sont convoqués au présent, c'est pour mieux lui permettre de faire face aux défis pressants qui l'attendent. Dans cette extraction des traces du passé — proche ou lointain —, il y a évidemment celles qu'on laisse fuir pour mieux aller de l'avant en oubliant consciemment ce que nous jugeons ne pas mériter d'être retenu. Parce qu'au-delà du devoir de mémoire, il y a aussi celui de l'oubli, car sans oubli il n'y a pas de pardon possible. C'est Edgar Morin qui, dans *Pour une politique de civilisation*<sup>8</sup>, nous rappelle avec à propos les maux de notre civilisation et pointe du doigt une voie pleine d'espérance, celle qui nous mène droit « à la reconquête du présent, à la régénération du passé, à la reconstruction du futur ». Qu'on se le tienne pour dit, le patrimoine est une forme d'espoir vis-à-vis de demain, surtout quand le présent dérive subrepticement vers un horizon où le passé risque de ne plus offrir d'ancrage solide, à moins qu'on puisse le conjuguer à un certain présent et surtout à un futur composé. Voilà ce qu'aujourd'hui nous donne à faire pour demain.

---

6. Dominique Poulot, *Patrimoine et musée, l'institution de la culture*, Paris, Hachette, 2001, p. 189.

7. *Ibid.*, p. 215.

8. Edgar Morin, *Pour une politique de civilisation*, Paris, Arléa, 2002, 79 p.